

Procès-Verbal : Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 5 juin 2026

Date de convocation : 30 mai 2026

Étaient présents : Mmes et MM. M. Carré, B. Cavet, F. Debeugny, B. Deleau, C. Denizart, C. Dumortier, C. Foyart, P. Le Guellec, N. Leroy.

Étaient excusés : Mme A. Debeugny, excusée qui a donné pouvoir à M. P. Le Guellec et M. E. Quentin, excusé qui a donné pouvoir à M. F. Debeugny.

Le quorum étant constaté, la séance du 5 juin 2026 est ouverte à 20 h 30, sous la présidence de M. François DEBEUGNY, maire.

M. Patrick Le Guellec est désigné secrétaire de séance.

Communication du Maire

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le 26 juin 2026.
- M. le Maire donne lecture de plusieurs invitations : le 6 juin à Morcourt pour l'inauguration des tourbières et le 13 juin à Corbie pour une cérémonie d'hommage en l'honneur de William La Touche Congreve.

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

M. François DEBEUGNY, maire en application de l'article L. 2122-17 du CGCT a ouvert la séance. Mme Catherine DENIZART a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 9 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : M. Patrick LE GUELLEC, Mme Cathia DUMORTIER, M. Mathieu CARRE et Mme Charline FOYART.

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Le premier tour de scrutin a lieu à la majorité absolue, le second tour pour le nombre de mandats restants à attribuer à lieu à la majorité relative.

Le Maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal de nationalité française. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune, de nationalité française. (L. 286).

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne.

Election des délégués

Premier tour de scrutin de l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 00

Nombre de votants.....

..... 11

Nombre de suffrages déclarés	nuls par le	00
Nombre de suffrages déclarés	blancs par le bureau	00
Nombre de suffrages	exprimés	11
Majorité absolue		06

Candidat : Monsieur François DEBEUGNY	
Nombre de suffrages obtenus	11

Proclamation de l'élection des délégués

M. DEBEUGNY François a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

Premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés	nuls par le bureau 00
Nombre de suffrages déclarés	blancs par le bureau 00
Nombre de suffrages	exprimés 11
Majorité absolue	06

Candidats :

Monsieur LE GUELLEC Patrick	
Nombre de suffrages obtenus	11
Madame DUMORTIER Cathia	
Nombre de suffrages obtenus	11
Monsieur DELEAU Bertrand	
Nombre de suffrages obtenus	11

Proclamation de l'élection des suppléants

M. LE GUELLEC Patrick a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
Mme DUMORTIER Cathia a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
M. DELEAU Bertrand a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Travaux des commissions :

Administration générale, finances, éducation

- M. le Maire indique que la trésorerie a remarqué des incohérences dans la délibération pour le versement des indemnités du maire et des adjoints. Le CM décide d'annuler et de remplacer la délibération et procède à un nouveau vote. Après en avoir délibéré le CM décide de reprendre les mêmes modalités en indiquant une date de prise en compte au 20 mars 2026.
- Par délibération transmise au titre du contrôle de légalité, le CM a décidé de déléguer plusieurs attributions au Maire. Or, la Préfecture a constaté que le CM a omis de fixer des modalités d'exercice obligatoires pour certaines d'entre elles. Suite aux remarques de la Préfecture, la délibération doit être annulée et remplacée. Après en avoir délibéré le CM décide de déléguer au Maire un certain nombre des compétences qui sont

les siennes, afin d'éviter d'avoir à réunir le conseil pour délibérer dans les matières déléguées, en permettant de la sorte des prises de décision rapides par l'exécutif municipal.

- Le SISCO s'est réuni le 24 avril plusieurs points ont été abordés : élection du Président, du Vice-Président et du secrétaire. Par ailleurs, il a été procédé au vote de l'indemnité du Président, du Compte Financier Unique, de l'affectation du résultat et du budget. Le montant de la participation des communes a été validé soit Cachy : 35 994 € et Gentelles 47 714 € pour l'année 2026.
- M. le Maire a déposé plainte auprès de la gendarmerie de Corbie suite aux dégradations du coffret électrique à l'angle des rues Rawlinson et Thompson.

Communication, Relation, Loisirs

- Un bilan est fait suite à la commémoration du 8 mai.
- Un bilan est fait suite à la fête locale.
- M. Le Guellec et Mme Leroy ont assisté à l'assemblée générale du souvenir Français.

Environnement, Cadre de vie, Villes et Villages Fleuris

- Une tournée de reconnaissance opérationnelle des Points d'Eau Incendie par le SDIS 80 a eu lieu le 29 mai.
- Un courrier du Président du SIEP du Santerre nous informe de la relève annuelle des compteurs d'eau prévue en juin.
- Le jury régional visitera la commune de Cachy engagée dans la démarche de labellisation, le 9 juin à 16h.
- Le CM décidé d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).

Urbanisme, Réseaux, Biens communaux, Travaux

- Le Conseil Départemental informe la commune que des travaux de réfection de la voirie auront lieu sur les départementales RD 168 et RD 523.

Communauté de Communes du Val de Somme

- Un flyer concernant les nouvelles modalités de collecte des déchets a été distribué aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h06.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Le Secrétaire,

François Debeugny

Patrick Le Guellec